

## Démocratie participative référent Jean Michel :

Les habitants doivent pouvoir participer à la vie locale et aux décisions du CM.  
Organisation de référendums sur les sujets importants qui touchent la commune  
(exemple : Quid de la route d'Artigascou).

Création de commissions citoyennes avec appel aux habitants à participer en donnant leur avis qui sera ensuite pris en compte par le Conseil municipal :

-La ruralité

- Le Pastoralisme

- L'histoire de Melles

-Le patrimoine

- La transition écologique

-Commissions de quartiers

-CCAS & Lien social

- La jeunesse-

-Le Presbytère

- Le Tourisme

- Les cabanes

-La Montagne

Création de nouvelles commissions si besoin